

à ce fameux *jobber* une réclamation de \$4,000 qui avait été complètement rejetée par le gouvernement précédent McDonald-Dorion. Ainsi les sales intrigues, les vols des deniers publics vont reparaitre, les beaux jours des *jobs* arrêtés pendant quelque temps vont revenir.

Les constitutions locales vont être soumises immédiatement aux Chambres. Après leur adoption, qui est certaine, paraît-il, on fera sanctionner le projet de Confédération par le Parlement Impérial. Aussitôt après, le gouverneur convoquera les ministres de toutes les provinces et fixera avec eux le jour de convention pour le parlement fédéral.

Ce parlement nommera pour 5 ans des lieutenants-gouverneurs qui se formeront en cabinet, et organiseront les Chambres. Voici le projet de constitution locale pour le Bas-Canada.

Gouvernement responsable.

Un lieutenant-gouverneur.

2 chambres, le conseil législatif et l'assemblée législative.

Le conseil législatif se composera de 24 conseillers nommés à vie, ou possédant leur propriétés d'éligibilité dans le collège électoral qu'ils représenteront. Ils devront posséder des propriétés au montant de \$4,000 en sus de toute hypothèque.

La chambre législative se composera de 65 membres possédant des propriétés au montant de \$2,000, etc. Les divisions actuelles seront conservées. Les membres du gouvernement local pourront être aussi membres du gouvernement fédéral en subissant une nouvelle élection.

Les parlements dureront quatre ans et il faudra une majorité des trois quarts de tous les membres des deux chambres pour changer la représentation.

Les langues françaises et anglaises seront officielles dans notre législature. Le lieutenant-gouverneur aura droit de veto sur toutes les mesures du gouvernement local; mais un vote des deux tiers détruira ce veto.

Québec sera le siège du gouvernement local, si la législature locale ne choisit pas une autre ville. Ce si n'était pas dans le projet de Confédération, pourquoi se trouve-t-il dans ce projet de législature local. Serait-ce qu'alors on voulait s'assurer des membres de Québec et qu'aujourd'hui on est sûr de ces hommes, on va travailler pour Montréal. Nous savons que Montréal intrigue dans ce but, mais nous avons l'œil sur l'intrigue.

Nous voyons sur les journaux d'Europe, que le *Great Eastern* doit partir au commencement de ce mois pour essayer une troisième fois à poser le câble transatlantique que l'on vient justement de finir.

M. W. D. Campbell, notaire, a été élu, mardi, par acclamation, Conseiller pour le quartier Saint-Pierre. M. Campbell a pris son siège le même soir au Conseil.

Question.

M. Suzor l'avocat sera-t-il assez bon pour nous dire à combien se sont élevés ses

honoraires pour avoir dirigé la poursuite de M. McAvoy, contre les propriétaires de cette feuille, et s'il en a touché le montant?

Nous avons un article à propos de cette prétendue accusation de fanatisme, mais nous ne croyons pas devoir le publier vu que nos avocats aient ordre de prendre des mesures légales contre M. McAvoy, touchant le ridicule libel dont on accusait les propriétaires de ce journal.

Le Courier du Canada en mauvaise odeur.

Ceux qui reçoivent le *Courier du Canada* de ce temps-ci doivent se parfumer de Bergamote et de Baume de Mille Fleurs avant de lire ce journal. L'huile qu'il mêle à son encre exhale une odeur âcre et fétide et c'est pour la même cause que le "*Canada-dien*" a perdu, cet hiver, un grand nombre d'abonnés.

Si le Révérend frère *Courier* en perd beaucoup, ce ne sera pas faute d'esprit.

Cette feuille pseudo-religieuse ne sera plus admiré désormais que par les bédoux et les enfants de chœur.

NÉPOMUCÈNE CŒUR DE BŒUF.

Trois allegories.

Tout dernièrement, je me promenais sur le vaste quai dit des Commissaires. Trois navires y étaient amarrés.

Le premier, un magnifique trois-mâts, barque à MM. Mc Kay et Warner, auquel on a donné le nom du grand barde de la Grèce, Homère, avait une couleur qui s'enroulait à son éperon et qui semblait jaillir de l'étrave. — Une couleur? — Comprenez-vous l'allégorie? — Non. — Ni moi non plus.

Le second à M. Baldwin, s'appelait le *Sirocco*, le vent terrible et brulant de la Méditerranée, et avait pour figure une jeune femme, calme et dans la pose de la statue de la paix.

Le troisième, la goëlette fine voilière de la corporation des pilotes, construite sur un modèle de M. Marticotte, à été irrévérencieusement baptisée du nom de l'Honorable Jos. Cauchon. Sa poulaine avait un ornement; mais il faut deviner lequel.

— Tenez, je vous vends mon corbillon. — Qu'y met-on? — Un coch... — Vous n'y êtes pas. — C'est un griffon! — N'est-ce pas que c'est bien trouvé?

Puisque je parle un peu de marine, je prendrai occasion de mentionner que MM. Gingras viennent de lancer un yacht aux proportions vraiment superbes. Ces dimensions sont à peu près celles du "Quatre Frères," et comme ce dernier est gréé en *sloop*. Sa cabine, très confortable, est peinte comme un véritable boudoir. Tout yacht neuf doit gagner la première coupe, et je la lui souhaite de grand cœur.

DANIEL D'ARTCHEZ.

La rue Grant.

Cette rue a grandement besoin d'être améliorée et les Conseillers, surtout ceux qui représentent le quartier St. Roch, doivent le savoir, puisque les citoyens qui y résident ont déjà envoyé deux pétitions au Conseil de Ville dans lesquelles ils exprimaient qu'on avait gratté cette rue quelquefois; que de grosses pierres avaient été jetées sans aucun ordre dans les trous les plus profonds; que le rouillage devenait très considérable par suite de l'érection de plusieurs moulins à façonner le bois, etc., etc.

Ce système de graissage vient encore d'être employé et la rue Grant, placée comme au cœur de St. Roch, restera ce qu'elle a toujours été, un véritable cloaque. La seule différence, c'est qu'on n'a pas encore comblé les ornières avec de gros cailloux comme autrefois. S'en retirera qui pourra.

En attendant, vous verrez que la rue St. François, insignifiante quant aux affaires qui s'y font sera payée. Ce sera le temps alors de dire pourquoi. Et nous ne manquerons pas de le dire.

Les commis-marchands à Montreal.

Nous citons plus bas un article de l'*Union Nationale* sur une société de commis-marchands, de Montréal, appelée "Association des commis de marchandises sèches pour fermer de bonne heure."

Nous ne saurions trop faire remarquer le but de cette société aux commis de St. Roch, qui dernièrement ont fait signer des listes aux marchands pour fermer de bonne heure.

Que les commis travaillent, qu'ils se poussent, et nous ne désespérons pas de les voir sortir un jour de leur coquille.

Les réflexions de l'*Union Nationale* à cet égard sont très justes.

Cette association est déjà en partie formée, et promet les plus heureux résultats.

Si les commis le veulent, ils sont en état de former une des plus belles et des plus utiles associations de Montréal.

Ils ont l'intention de fonder une société littéraire et de secours mutuels composée exclusivement de commis qui jouiront d'une bonne réputation et d'un caractère honnête.

L'idée, comme on le voit, est très heureuse.

Il arrive souvent qu'un commis se trouve temporairement sans emploi.

S'il appartenait à cette société, il pourrait recevoir de l'aide, et être soutenu jusqu'à ce qu'il puisse se placer.

L'association aura aussi pour l'usage de ses membres une salle de lecture et de nouvelles où se trouveront des journaux d'Europe, des Etats-Unis et du Canada. Il est inutile de dire tout l'avantage qui résultera d'une pareille société.

Les commis vont encore s'adresser à leurs patrons pour en obtenir de nouvelles concessions. Ils désirent fermer à une heure moins avancée encore s'il est possible; mais ils voudraient que cette heure